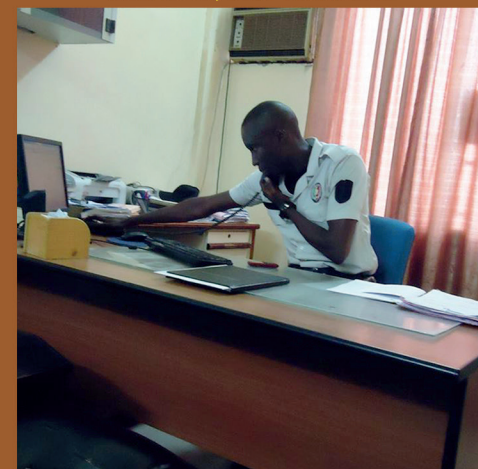




Lancement de la plateforme

«Un ASP, un métier»



Page: 6

AGENCE D'ASSISTANCE A LA SECURITE DE PROXIMITE (ASP)
La citoyenneté au service de la sécurité

Défilé du 4 Avril : L'ASP à l'honneur



Page: 5

La nouvelle architecture de la Sécurité Intérieure

Page:8-15



Sécurité par tous ,pour tous et partout...

SOMMAIRE

3 - la Gouvernance sécuritaire de Proximité

Une vision du Chef de l'Etat

4 - Editorial

Un dispositif sécuritaire de proximité par tous !

5 - Défilé du 4 Avril :

L'ASP à l'honneur

6 - Lancement de la plateforme

«Un ASP, un métier »

7 - Parution de Livre

Dr Papa Khaly Niang Explique le mode d'emploi de la sécurité de proximité

8 - 9 La militarité de la Gendarmerie nationale et la politique de sécurité

Interieure du pays :Aspects historiques et textuels

10 - 11 La sécurité économique dans le dispositif sécuritaire national

Le dispositif de surveillance économique du territoire national

12 - 13 La sécurité environnementale dans le dispositif sécuritaire du pays

14 - 15 Quelles réponses à la politique de la sécurité routière ?

Les Unités de protection civile de proximité (UPCP) comme alternatives

Berth, une ASP modèle à la Gendarmerie



Ancienne militaire démobilisée au terme de la durée légale, titulaire d'un diplôme de secrétaire et d'infirmière, Berth est une femme multidimensionnelle. Recrutée comme ASP et déployée à la Direction des opérations (DOP) de l'Agence, elle

a fait forte impression par ses qualités professionnelles et humaines. C'est tout naturellement qu'elle a passé avec succès le concours d'entrée à l'Ecole des sous-officiers de la Gendarmerie nationale de Fatick. Une réussite que la Direction Générale a tenu à célébrer. A l'image de Berth, de nombreux ASP ont réussi aux différents concours paramilitaire (Police, Gendarmerie, Eaux et Forêts...). Félicitations à tous et bonne continuation.

*Berth recevant son cadeau de départ.

Lamine Ndiaye à l'honneur à AHIES



Lamine Ndiaye, un ASP étudiant à l'Académie Internationale des Hautes études de Sécurité (AHIES), s'est distingué dans ses études. Il

a reçu des mains du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mary Teuw Niane, un prix d'excellence.

Référendum : Les ASP ont assuré

1249 ASP ont été déployés lors du référendum. L'annonce a été faite par le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Mr Abdoulaye Daouda Diallo, lors d'une conférence de presse tenue le 22 mars 2016. Ces éléments ont contribué à la sécurisation des opérations de vote au même titre que les forces de défense et de sécurité. Lors des élections locales de 2014, les ASP avaient également contribué à la bonne tenue des opérations.



Revue trimestrielle de Sécurité de proximité

N°003 Avril-Juin 2016

ISBN :978-29549991-0-7

Yoffe, Cité Adama DIOP Villa N°01 route de l'aéroport

Téléphone/fax: +221 33 860 24 47

Email:asp@asp.sn

site:www.asp.gouv.sn

Directeur de la Publication

Dr Papa Khaly NIANG (DG)

Directeur de la rédaction

Mamadou TRAORE

Rédacteur en chef

Ibrahima Benjamin DIAGNE

Comité de rédaction

Boubacar TRAORE (SG), Commissaire Joséphine SARR (DRH), Commissaire Bobacar SADIO (CT), Alioune SECK (DCSE), Djibril SAMB (DAF), Abdou COLY (ACP), Ibrahima NIANG (A.Log), Omar SECK (AD), Elhadji Mamadou DIEYE (Admin op), Mme DIOP (passation de Marchés), Moussa BA (Admin du pers)

Illustration: Aisata Šaada SOW

Chargée de Marketing : Lala FALL

Chargée de la diffusion: Astou Gueye DIONGUE

Edition: ASP

Distribution : Abdourahim FALL

Contacts :

Mail:asp@asp.sn

Tel/fax: +221 33 860 24 67

L'AS de la Paix

L'AS de la Paix est une revue spécialisée en sécurité éditée par l'Agence d'assistance à la proximité (ASP). C'est pour donner un autre sens au sigle ASP, révélant d'un coup l'une des missions de l'Agence. Cette revue citoyenne travaille pour la promotion de cette paix, vecteur de développement durable. Elle est plutôt un espace de dialogue, de rencontres, d'analyses afin d'atteindre nos objectifs. Sa périodicité est trimestrielle.

La Gouvernance Sécuritaire de Proximité:

une vision du Chef de l'Etat

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, a fait le choix sans équivoque d'une démarche sécuritaire axée sur la prévention, la proximité et la création d'emplois au profit de la jeunesse.

Cette vision d'impulser une « gouvernance sécuritaire de proximité » est dictée par le fait que la sécurité est devenue une préoccupation transversale qui s'invite à tous les domaines de l'activité humaine, la sécurité étant l'affaire de tous.

La définition consensuelle sortie de la résolution de la rencontre de Terrou-bi des 15 et 16 Mars 2013 considère la Gouvernance sécuritaire de proximité comme étant : « la gestion de la sécurité par les différents acteurs régaliens de l'Etat pour le maintien de la paix sociale par le biais de la prévention sur toute l'étendue du territoire, avec la participation d'autres acteurs concernés par le phénomène de la délinquance dans le cadre d'une démarche plus proche du citoyen ».

La gouvernance sécuritaire de proximité s'appuie sur trois (3) leviers :

- Les contrats locaux de sécurité
- Les comités départementaux de prévention et de lutte contre la délinquance
- L'Agence, son outil de portage et de mise en œuvre



Son Excellence Monsieur Macky SALL
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Cette dimension sécuritaire va être encadrée par une loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure.

L'Agence a recruté et formé 10.000 jeunes filles et garçons qui ont été par la suite déployés sur toute l'étendue du territoire national, au niveau des structures d'emploi, pour renforcer leur capacité sécuritaire.

L'objectif est double : renforcer la sécurité partout, pour tous en impliquant tous les citoyens, et conséquemment créer de l'emploi au profit de la jeunesse.

Cette nouvelle approche sécuritaire

est axée sur une démarche participative et de proximité avec les objectifs spécifiques suivants :

- Créer une nouvelle dynamique sécuritaire des personnes et des biens ;
- Réduire le sentiment d'insécurité des populations ;
- Lutter contre la délinquance sous toutes ses formes par la prévention ;
- Contribuer à la lutte contre l'exode rural ;
- Créer des emplois de proximité.

Un dispositif sécuritaire de proximité par tous !



Dr Papa khaly NIANG
Directeur Général de l'ASP

«Les Forces de Défense et de Sécurité face aux défis sécuritaires». Tel est le thème, d'une pertinence avérée, de la commémoration du 56ème anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, choisi par le Président de la République. Ce choix est d'autant plus judicieux que le sujet retenu est d'une brûlante actualité. Les défis sécuritaires sont devenus prégnants pour tous les pays du monde, singulièrement pour nos jeunes Etats.

Le caractère multiforme et transversal des nouveaux phénomènes de délinquance rend de plus en plus ardues ces défis sécuritaires. D'où la nécessité d'apporter une réponse appropriée à ces menaces. Après avoir été longtemps assumé exclusivement par les vaillantes Forces de Défense et de Sécurité avec professionnalisme, la politique de sécurité intérieure connaît aujourd'hui une nouvelle dimension. En effet, aux acteurs classiques, sont venus s'ajouter d'autres intervenants, telle que l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) dont la vocation est d'assurer la sécurité de proximité des populations par une approche participative et inclusive, en rapport avec tous les autres acteurs concernés par le phénomène de la délinquance. Cela renvoie à la devise de l'Agence «La Citoyenneté au service de la sécurité».

A cela s'ajoute la prolifération de sociétés privées de sécurité et de gardiennage qui, malgré leur utilité dans la production de sécurité, posent d'énormes problèmes à cause d'une réglementation disparate et du manque d'organisation de la profession.

La sécurité publique, en dehors de sa fonction répressive, voit son champ de compétences privilégier la prévention comme réponse aux phénomènes de délinquance par l'assistance et le secours au profit des populations.

Cette synergie, mise en œuvre pour faire face au caractère transversal et multiforme des menaces, constitue sans nul doute la meilleure stratégie pour lutter efficacement contre ces nouvelles formes de délinquance, de déviance et d'incivilité.

En cela, je salue la démarche sécuritaire de tous les acteurs, notamment la Gendarmerie nationale, la Police nationale, l'Administration douanière et autres pour l'appropriation du concept de sécurité de proximité qui constitue une rupture paradigmatique.

En évoquant «La Militarité de la Gendarmerie nationale et la politique

de sécurité intérieure : Aspects historiques et textuels», la présente revue montre la place importante de l'institution dans la politique de sécurité intérieure du pays.

Quant à la «sécurité économique dans le dispositif sécuritaire national» traitée dans ce numéro par l'Administration des Douanes, elle montre non seulement le caractère transversal de la sécurité mais aussi et surtout sa nécessité dans la politique économique du pays.

Le projet de loi constitutionnel de 2016 consacrant de nouveaux droits aux citoyens, notamment le droit à un environnement sain, il est pertinent que L'AS de la Paix revienne sur cette question en mettant en exergue «La sécurité environnementale dans le dispositif sécuritaire du pays».

Pour la Police nationale et les autres acteurs qui n'ont pas eu le temps de produire une contribution, nous leur ouvrons nos colonnes pour la publication de leurs articles dans la prochaine édition de notre revue.

Pour en revenir à l'ASP, il faut noter qu'elle a été créée par décret N°213—1063 du 5 août 2013 et mise sur orbite en mars 2014. Elle est la concrétisation de la vision pertinente du Président de la République, Son Excellence M. Macky Sall, qui est le concepteur et le promoteur de cette démarche révolutionnaire et innovante. Sa vision d'impulser une gouvernance sécuritaire de proximité procède d'une double démarche: promouvoir une nouvelle dynamique sécuritaire des personnes et des biens et créer des emplois au profit de la jeunesse.

En un temps record, l'Agence a recruté, formé et déployé sur l'ensemble du territoire national 10 000 jeunes. Quarante-cinq Chefs d'Unité (CUD) titulaires de Masters, dont certains issus des ASP, ont été installés dans les différents départements du pays.

La dimension genre a été bien prise en compte dans le recrutement des ASP : toutes les 1581 femmes qui avaient postulé ont été recrutées. Elles représentent 19% des effectifs.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas en reste. Ces concitoyens subissant à la fois la précarité socio-économique et l'exclusion discriminatoire due à leur handicap, figurent en bonne place dans nos effectifs.

En plus du pécule qu'ils perçoivent, tous les Assistants, ainsi que leurs familles bénéficient d'une couverture maladie. L'Agence est devenue un espace de valorisation sociale, assurant l'égalité des chances et celle des genres.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la détermination, la persévérance et l'abnégation des jeunes ASP. Ces engagés civiques participent à la promotion de la citoyenneté en assistant régulièrement et en protégeant leur entourage immédiat.

En ce jour du 4 Avril 2016 marquant le 56ème anniversaire de l'Indépendance de notre pays, fête de l'Armée et de la Jeunesse, je félicite et encourage les ASP à persévérer dans cette voie tracée pour la construction d'une sécurité citoyenne émergente. A ces ASP, pionniers de la sécurité de proximité, je dis : Chaque génération a une mission dans la vie. Elle doit la remplir ou la trahir. Vous vous devez de remplir la vôtre dignement car seul le travail paie. Le sacrifice, il faut le faire ou le fuir et je sais que vous le faites si bien.

Je souhaite bonne fête de l'indépendance dans la sécurité par tous, pour tous et partout.

Défilé du 4 Avril : L'ASP à l'honneur



Pour la célébration du 56ème anniversaire de l'Indépendance du Sénégal ce 04 avril 2016, l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) participe au grand défilé civil et militaire qui se déroule à la Place de l'Obélisque.

Soixante-treize éléments participent au défilé aux côtés des autres composantes de cette fête de l'Armée et de la Jeunesse.

A l'occasion, les ASP arborent leur nouvelle tenue. Celle-ci est constituée d'un ensemble veste et pantalon kaki assorti d'une chemise blanche en manches longues. Des accessoires, constituée notamment de gants blancs, ainsi que d'un calot complètent l'ensemble. Le design de cette tenue a été conçu par le Directeur Général de l'ASP, Me Papa Khaly Niang.

Pour leur première participation au défilé du 4 Avril, en 2014, les Assistants à la sécurité de proximité avaient été classés 2ème dans la catégorie civile. Cette année, ils comptent faire mieux.

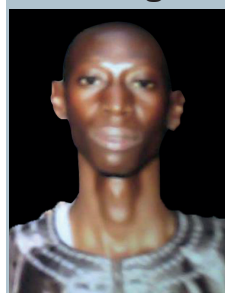
Les ASP défilent également dans les régions, notamment Saint-Louis, Ziguinchor, Fatick, Kaolack, Matam ...

Le thème du défilé pour la célébration de l'indépendance de cette année est : «Les forces de Défense et de Sécurité face aux défis sécuritaire».

Cheikh FALL, Bureau des Relations publiques



Nécrologie : William Malou n'est plus



L'ASP a le regret de vous faire part du décès de William Malou, agent en service à la Police de Jaxaay, décès survenu, le jeudi 14 mars 2016 et l'enterrement a eu lieu le vendredi 18 mars au cimetière chrétien de Saint Lazar en présence d'une délégation de l'Agence, de la Police et des ASP. Le DG et l'ensemble du personnel présentent leurs condoléances à la famille du défunt. RIP

Lancement de la plateforme «Un ASP, un métier»

Le tandem « Sécurité-Emploi » initié à travers la mise en œuvre du concept de « Gouvernance sécuritaire de proximité » a permis de recruter 10 000 jeunes en provenance de toutes les régions, de les former et de les mettre à la disposition de plus de 130 services utilisateurs à travers le pays. Pour aider à leur réinsertion au terme de leur période d'engagement, une plateforme «Un ASP, un métier» est mise en place.

L'emploi est un défi majeur pour le pays, en particulier l'emploi des jeunes. La vision du Chef de l'État dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens et en matière de création d'emplois pour les jeunes pourrait se réaliser à travers le binôme sécurité-emploi sur lequel s'adosse le concept de gouvernance sécuritaire de proximité. L'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) est l'outil opérationnel de mise en œuvre de ce concept.

L'une des principales missions de l'Agence est d'assurer le recrutement, la formation et le déploiement d'Assistants à la Sécurité de Proximité (ASP) auprès de structures publiques, parapubliques ou privées, mais aussi, de les accompagner dans leur réinsertion professionnelle.

Le tandem « Sécurité-Emploi » a permis de recruter 10 000 jeunes en provenance de toutes les régions du pays dont 2000 affectés à la Police, 1000 mis à la disposition de la Gendarmerie nationale et 2000 déployés dans les collectivités locales. Ce tandem s'inscrit en droite ligne de l'option de l'État d'accroître les opportunités d'accès à l'emploi pour les jeunes, en multipliant les initiatives de lutte contre le chômage tout en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Sur l'effectif, on compte des jeunes des deux sexes, âgés de 24 à 40 ans, dont 4000 anciens militaires. Parmi les Assistants, on trouve des non diplômés et des diplômés avec 2700 titulaires titulaire du CEPE, 2600 qui ont le BFEM tandis que 1100 sont détenteurs d'une Licence/Master.

L'Agence accompagne les ASP à s'insérer dans le tissu productif du pays avant la fin de leur engagement civique. Pour rappel, cet engagement civique est de deux (2) ans renouvelables une fois.

A cet effet, l'Agence a élaboré une Plateforme web d'aide à l'insertion dénommée : « Un ASP, un Métier ». Cette plateforme s'articule autour des trois points :

- des formations techniques et/ou professionnelles ;
- des cours préparatoires aux examens et concours administratifs ;
- un renforcement des capacités au niveau des services utilisateurs.

Pour ce faire, il est important que les besoins en formation et en renforcement de capacités de chaque ASP puissent être identifiés.

1. Partenariat avec le Ministère de la Formation professionnelle

L'Agence a noué un partenariat avec le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPA) afin de faire bénéficier aux ASP de ses différentes offres en formations professionnelles.

Chaque ASP peut accéder à la Plateforme en mettant son login (son nom de famille) et son mot de passe (son No de cadre d'Identité nationale) en s'inscrivant au lien suivant : (www.formation.asp.gouv.sn/).

Il a la possibilité de faire deux choix de métier, selon ses préférences, dans 72 spécialités sur 17 filières.

A travers cette Plateforme, les ASP ont ainsi accès aux facilités du Minis-



tère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPA) qui dispose de 235 structures de formation réparties dans les 14 régions du Sénégal. Ces centres présentent l'avantage de disposer de Cellules d'Appui à l'Insertion (CAI) pour l'organisation et l'accompagnement des apprenants dans leur parcours d'insertion.

2. Cours préparatoires pour les concours administratifs

Chaque année, différentes administrations du pays (Police, Gendarmerie, Douane, sapeurs-pompiers, Eaux et Forêts, etc.), organisent des concours ou des examens pour recruter des agents en renforcement d'effectifs.

Les ASP titulaires de diplômes de l'Enseignement Secondaire ou Supérieur, pourront intégrer ces corps par cette voie, notamment par l'intermédiaire du concours direct de Commissaires de Police ou d'Officiers de la Gendarmerie nationale pour ceux disposant d'un Master. Le concours de sous-officier de Police ou de Gendarmerie s'adresse aux titulaires du Baccalauréat et, le concours d'agents de Police aux titulaires du BFEM. Cette possibilité ouverte pourrait être offerte pour intégrer une partie des 3000 ASP actuellement déployés au niveau de la Police et de la Gendarmerie. A cet effet, l'Agence, en fonction des besoins exprimés à travers la plateforme, va initier des cours préparatoires afin de mieux outiller les ASP remplissant ces conditions.

Il serait tout à fait indiqué de faire bénéficier aux ASP, après leur engagement civique, d'un bonus pour services rendus à faire prévaloir lors de ces concours administratifs.

3. Renforcement des capacités par les services utilisateurs

Compte tenu de la nature de la convention signée avec certaines structures utilisatrices, ces dernières en contrepartie, ont l'obligation d'encadrer et de former les ASP mis à leur disposition, ce qui faciliterait leur insertion professionnelle.

4 Gestion du plan de Formation

Pour la gestion de la Plateforme et de la politique d'aide à l'insertion, outre le gestionnaire technique (le responsable du Service informatique), deux préposées à la Formation, placées sous la responsabilité de l'Administrateur chargé des Études, de la Recherche et du Développement, ont été désignées pour faire le suivi quotidien et, au cas échéant, apporter leur concours pour aider les ASP qui éprouveraient des difficultés pour s'inscrire.

Parution de livre

Dr Papa Khaly Niang explique le mode d'emploi de la sécurité de proximité

La sécurité a toujours été considérée comme une activité sous contrôle exclusif de l'Etat qui détient « le monopole de la violence légitime sur un territoire donné », en s'appuyant sur les forces régaliennes que sont la Police, la Gendarmerie, la Justice et l'Armée.

La préoccupation de sécurité demeure une priorité pour les décideurs politiques et se manifeste par des approches nationales développées dans les politiques de sécurité propres à chaque pays, mais aussi dans la sous-région.

C'est ce qu'a compris le Chef de l'Etat Macky SALL qui, dès son accession à la magistrature suprême, a orienté sa vision vers le concept de Gouvernance de Sécurité de proximité, vision qui amorce un mode de gestion considérant le citoyen comme un acteur de la sécurité, sentinelle de la prévention.

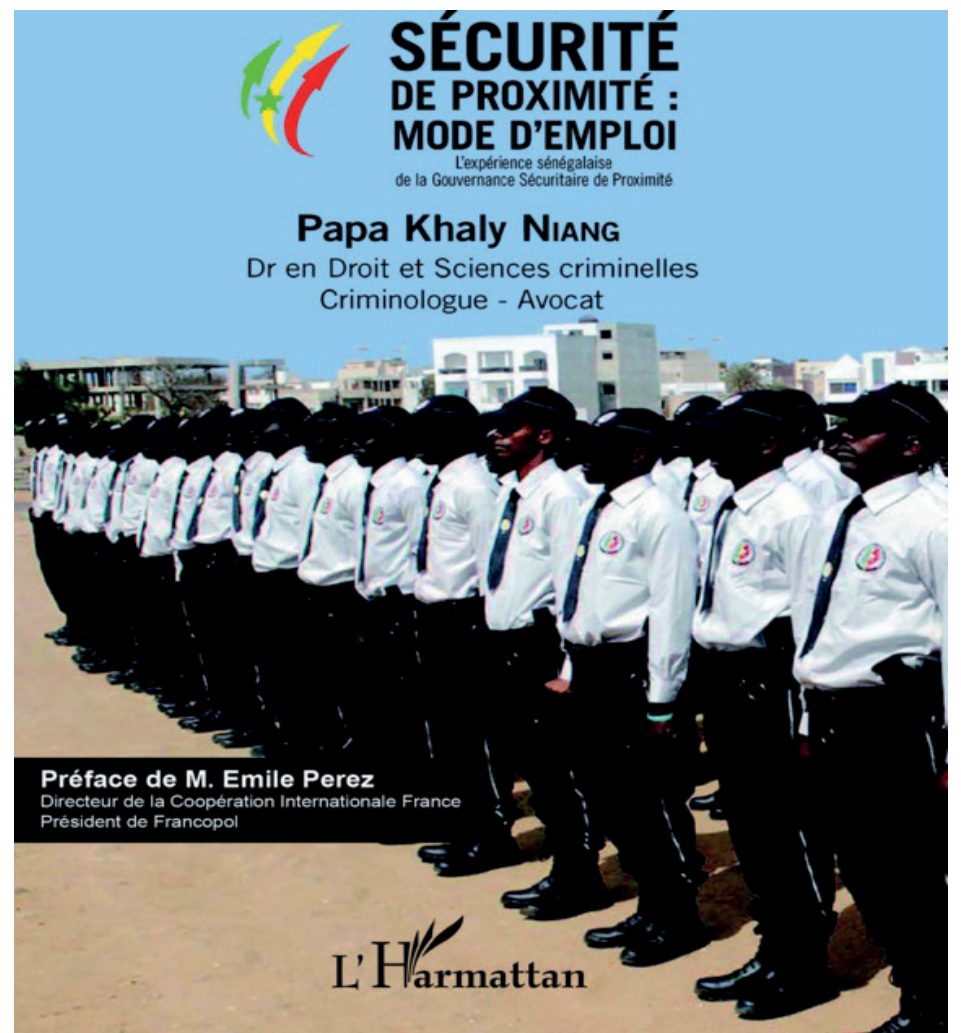
Le présent ouvrage explique cette vision du Chef de l'Etat mais montre également qu'aucune sécurité n'est possible sans une quantification scientifique, au préalable, de la criminalité et des situations qui génèrent des actes de délinquance, de déviance et d'incivilité.

Ce livre nous familiarise avec le concept de gouvernance sécuritaire de proximité qui repose sur trois composantes que sont les contrats locaux de sécurité, les comités départementaux de prévention et de lutte contre la délinquance et l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité, en appui aux différents acteurs régaliens.

La lecture de ce livre fort documenté, nous renseigne en outre sur l'histoire de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, de la Douane... mais surtout sur les notions de sécurité de proximité et de police de proximité. Il lève un coin du voile sur la loi d'orientation de la sécurité intérieure en gestation au Sénégal et fait un inventaire de certains travaux sur les questions de sécurité jusque-là méconnues des milieux professionnels et scientifiques.

En somme, l'auteur dégage dans cet ouvrage une nouvelle doctrine sécuritaire et ouvre des perspectives pour la prise en charge, non seulement de la question de la sécurité mais de la prévention des menaces radicales sous toutes leurs formes.

L'ouvrage est en même temps destiné aux élèves des écoles de police, de la gendarmerie, de la douane ainsi qu'aux étudiants des universités et instituts, particulièrement en criminologie, en droit et science politique et



sociale.

Par le partage d'une philosophie et d'une déclinaison adaptée à la situation sénégalaise, cet ouvrage nous offre la possibilité de prospecter, avec une approche originale, la sécurité de proximité, face à une certaine forme d'essoufflement du monopole de la sécurité par les seuls acteurs régaliens. C'est là une contribution majeure de Docteur Papa Khaly NIANG, auteur de cet ouvrage, à la construction de la doctrine sécuritaire au Sénégal d'où nous vient ce nouvel exemple d'innovation qu'il nous revient de nous approprier et d'adapter à nos besoins en la matière.

Extrait de la préface d'Émile Pérez*



... Au Sénégal, le véritable projet mobilisateur et inscrit dans la durée, que viennent de porter le Docteur Papa Khaly NIANG et l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité dont il est le directeur général, aura sans nul doute un double impact réel sur les relations avec la population et sur l'action des services de sécurité...

... La dimension politique a rendu possible ce qui souvent est considéré comme ne l'étant pas... Seule une volonté politique forte a permis de lancer le processus. Une vision présidentielle pour une société plus stable et plus sereine, consacrant la sécurité par tous, pour tous et partout, bâtie autour de la veille, de l'alerte et de la prévention. Cette gouvernance sécuritaire de proximité répondant à la préoccupation

des Sénégalais autour de la délinquance et des violences qu'elle engendre, permet, dans le respect de nos valeurs communes, de rebâtir une société sur le socle de la sécurité qui rassure et d'une jeunesse qui assure le relèvement d'un défi important...

...Aujourd'hui, un nouvel exemple d'innovation nous vient du Sénégal. À nous de nous l'approprier ainsi que de l'adapter à nos besoins et surtout de passer ensemble de la réactivité à la créativité au service de nos concitoyens.

Émile Pérez

Directeur de la coopération internationale - France Président de Francopol

La nouvelle architecture de la Sécurité Intérieure

La politique de sécurité intérieure a été pendant de longues années du ressort exclusif des Forces de défense et de sécurité (FDS) : L'Armée, la Gendarmerie nationale, la Police nationale, l'Administration douanière, les Eaux, Forêts et Chasses, etc. Chaque entité dispose de son approche et de ses spécificités en fonction des missions assignées.

Ainsi, à l'Armée est conférée la défense de l'intégrité territoriale. La Gendarmerie nationale et la Police nationale assurent la sécurité des personnes et des biens. Quant à l'Administration douanière, son rôle est de veiller sur la protection de l'économie. Enfin, la sécurité environnementale demeure la compétence de la Direction des Eaux, Forêts et Chasse du Ministère de l'Environnement et du Développement durable. Ce dispositif sécuritaire a connu, en 2013, une évolution avec la création, aux côtés des Forces de défense et de sécurité (FDS), de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de proximité (ASP). Cette nouvelle entité a pour vocation d'assurer la sécurité de proximité des populations par une approche préventive et inclusive en rapport avec tous les autres acteurs concernés par le phénomène de la délinquance. Ce changement de paradigme constitue

une importante innovation en ce sens qu'il consacre la sécurité par tous, pour tous et partout.

Cette démarche s'inscrit en droite ligne avec la politique de sécurité dans le monde qui appelle la mutualisation des moyens et l'élargissement du concept de sécurité qui doit prendre en compte tous les aspects de la vie économique et sociale, notamment sécurité environnementale, sanitaire, financière, etc.

Le caractère transversal et multiforme des nouvelles menaces qui touchent tout le monde nécessite une collaboration soutenue entre les forces de sécurité et de défense et les populations.

L'AS de la Paix consacre un dossier à cette nouvelle architecture de la sécurité intérieure, avec notamment les éclairages de la Gendarmerie nationale, de l'Administration douanière, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, ainsi que de l'ASP. Dans les numéros à venir, les autres acteurs compléteront cette réflexion afin d'informer davantage l'opinion sur cette question.

La militarité de la Gendarmerie

nationale et la politique de sécurité intérieure du pays : Aspects historiques et textuels



Capitaine Ababacar FAYE

Chef de la division Emploi Prévention à l'Etat-major du Haut commandement de la Gendarmerie Nationale.

«La Gendarmerie a fini de s'approprier le concept de sécurité de proximité.»

L'histoire de la Gendarmerie nationale est récente et se confond à celle du Sénégal indépendant. Elle est toutefois marquée par une riche expérience qui, aujourd'hui, a valeur de mémoire.

En effet, la défense des intérêts de l'Etat et la sécurité du citoyen sont restées les lignes directrices de cette Institution qui trouve sa raison d'être et l'essence de son métier dans l'application du droit.

Force armée, avec un personnel au statut profondément militaire, la Gendarmerie exerce diverses missions de police et se prévaut d'une capacité de modularité et d'interopérabilité de ses moyens sans cesse entretenue dans un contexte de graduation des menaces.

Un héritage historique enrichi aux valeurs républicaines

Organisation héritée de la France coloniale, la Gendarmerie nationale du Sénégal garde dans un patrimoine immaculé, l'expérience des défis qu'ont connue ses ancêtres à travers les époques, qu'elles aient été monarchiques (Sergents d'armes, Sergents royaux, Maréchaussée) ou républicaines (Gendarmerie coloniale, Gendarmerie nationale).

Descendant du corps des spahis renforcé par des auxiliaires indigènes, puis devenue Gendarmerie de Sénégalais, l'institution, dont l'acte de naissance est le décret 60-344 du 14 octobre 1960, a été très tôt mise à une rude épreuve avec les événements de 1962.

Depuis lors, cette position de force du milieu entre la Défense et la Sécurité, lui confère sa solidité,

malgré quelques pérégrinations institutionnelles. Si l'honneur reste encore sauf, c'est bien grâce à une conscience professionnelle forgée dans le respect de la Loi et le sens de la discipline militaire. Un statut militaire

La Gendarmerie est une composante des Forces armées. Ce statut militaire lui soumet l'arsenal législatif et réglementaire qui définit la corporation militaire, son personnel, ses droits et ses devoirs, etc.

Dans l'organigramme de la défense, elle est sous l'autorité du Ministère des Forces armées. Son chef, le Haut Commandant, reçoit de cette autorité la délégation en matière de Justice militaire. C'est-à-ce titre d'ailleurs qu'elle exerce la prévôté des armées, en campagne comme sur le territoire.

La Défense opérationnelle du territoire (DOT) est une partie inté-

grante de ses missions. Le personnel de la Gendarmerie, officiers comme sous-officiers, est entraîné suivant les standards de toute formation militaire. Ainsi, les examens et concours typiquement militaires et qui attribuent des qualifications en matière de commandement, de connaissances toutes armes et d'avancement dans la carrière sont passés au même titre que le personnel des Armées.

En somme, ce statut de personnel militaire exerçant un service aux composantes essentiellement de police (administrative, judiciaire et militaire), en fait une spécificité qui se perçoit comme « ni un militaire, ni un policier »... mais, pourquoi pas, tout simplement gendarme ?

Un corps de commandement, au service du droit, du citoyen, dans le respect des libertés.

Pour une institution qui s'ouvre vers l'extérieur, donc appelée à coopérer avec d'autres acteurs civils comme militaires, la connaissance de soi-même est essentielle. Cette connaissance permet de mieux comprendre les finalités de son action et les bases qui la soutiennent.

C'est pour continuer à se prévaloir de cette fière appellation de corps d'élite, de cette place à la droite des forces de sécurité et de défense, du respect et de la confiance, que les autorités et le commandement de la Gendarmerie placent l'efficacité de la formation au cœur des défis majeurs.

Quel que soit le niveau d'intégration dans le corps, l'instruction passe par les trois étapes essentielles que sont une formation militaire, une formation professionnelle et une éducation à l'éthique, au sens de la responsabilité et au respect des droits humains.

Ce potentiel est sans cesse réévalué et enrichi par une formation continue à laquelle participent, aux côtés des structures internes, les partenaires de la Gendarmerie qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Les unités de la Gendarmerie nationale couvrent plus de 70% du territoire et assurent la sécurité des personnes et des biens, le maintien d'ordre et la police judiciaire. Elles jouent un rôle essentiel dans la recherche du renseignement. Le contact permanent avec la population de plus en plus exigeante lui assure une perpétuelle introspection pour l'optimisation de l'offre publique de sécurité.

Ces attributions élargies en matière de police justifient sa collaboration avec plusieurs autorités administratives, judiciaires, civiles, locales, religieuses et coutumières.

La référence en termes de doctrine d'emploi de la Gendarmerie est le décret 74-571 du 13 juin 1974 portant règlement sur l'emploi et le service de la Gendarmerie nationale. Celui-ci consacre, en son article 2, la mise en mouvement de l'action de la Gendarmerie qui « en raison de son organisation militaire et de la nature mixte de son service, est mise en mouvement sur ordre, sur demande de concours ou sur réquisition »

L'engagement aux côtés des Armées dans les opérations Fodé Kaba II en 1981 avec le GIGN et Gabou en 1998 en Guinée Bissau avec l'escadron blindé de la Légion de Gendarmerie d'intervention, ainsi que la posture opérationnelle dans la partie Sud du pays, sont des preuves de la capacité des pandores à mener le combat, surtout en contexte de conflits asymétriques, où l'environnement est composite et difficilement dissociable.

Une aptitude opérationnelle avérée en postures de sécurité ou de défense

La participation aux Opérations extérieures à travers les Formed Police Unit (FPU), les Support and Protection Unit (SPU), les United Nations Police (UNPOL), les Civilian Police (CIVPOL) et les Military Observers (MILOBS), en plus de la motivation qu'elle renforce, enrichit l'expérience du personnel engagé dans un contexte international particulièrement exigeant et protecteur de la paix.

Au vu des circonstances désastreuses qu'engendrent les conflits armés, ce retour d'expérience contribue à la consolidation de la paix intérieure et à l'encrage aux piliers d'une Nation avec des institutions stables et respectées.

Une posture en phase avec les nouveaux paradigmes de la sécurité intérieure



D'une part, il s'agit d'une délicate responsabilité : gérer ce compromis permanent de la relation force publique-citoyen ; celui pour le compte de qui la sécurité doit être assurée, celui à qui la force de loi doit être appliquée, celui dont les droits doivent être préservés. Toutes circonstances qui peuvent être parfois synchroniques.

D'autre part, il est question d'affronter des défis sécuritaires nouveaux ou qui sont devenus énormes :

- Lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues...
- Sécurisation des espaces stratégiques : eaux territoriales, réseaux et installations routières, électriques, hydrauliques...
- Renforcement des capacités sur les techniques spéciales d'enquêtes (TSE) sur la cybercriminalité, la délinquance financière, la délinquance environnementale.

Pour ce faire, la coordination des actions dans l'effort de sécurité est une condition incontournable pour endiguer les menaces actuelles au regard de leurs origines diverses et de l'ampleur des effets qu'elles peuvent induire.

Forcément, le citoyen est au cœur de la préoccupation et d'une démarche inclusive combinant la collaboration par l'échange des informations, la sensibilisation sur les menaces particulières à chaque zone et l'appropriation du réflexe d'alerte. Elle est la clef d'une sécurité intérieure effective. C'est fort de ce principe que la Gendarmerie nationale perfectionne son maillage avec ses brigades et ses postes jusqu'aux confins du territoire, aussi bien pour être en phase avec un découpage administratif évoluant, mais aussi pour accompagner une volonté politique d'une gouvernance locale réussie.

De par les modes d'actions de ses unités territoriales, à savoir les visites de secteurs, les patrouilles, l'accueil quotidien réservé à la population, les services d'ordre lors des grands rassemblements, la police des voies de communication, la Gendarmerie a fini de s'approprier le concept de sécurité de proximité. Une section aérienne pour la surveillance générale, des unités fluviales dans la partie nord parachèvent ce dispositif sécuritaire sans cesse amélioré.

Des réformes organisationnelles sont envisagées dans le court terme pour baisser d'un cran les structures de coordination (Centre Opérationnel de Légion) et de planification (renforcement des Etats-majors des Grands Commandements) au plus près des unités exécutantes. Ceci concrétisera, à coup sûr, la promptitude de la réponse sécuritaire et la présence plus marquée des hommes et femmes en bleu.

La sécurité économique dans le dispositif sécuritaire national



Mamadou Alpha DIENG

Inspecteur des Douanes Chef de Bureau de la Sécurité
et de Coordination de la lutte contre la Fraude

L'Administration des Douanes sénégalaise est résolument « portée par une exigence de qualité au profit des entreprises et des populations » à travers ses missions fiscale, économique et sécuritaire.

Au regard de sa mission sécuritaire, la Direction générale des Douanes demeure ainsi engagée, aux côtés des autres forces de sécurité et de défense, dans la contribution à la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale. Elle exerce, à titre principal, une mission de sécurité économique.

Par sécurité économique, il faut entendre la lutte contre la fraude sous toutes ses formes pour permettre d'abord aux pouvoirs publics de créer les conditions saines d'une libre entreprise dans un environnement concurrentiel normalisé. Ensuite, aux entreprises, dans ce cadre, d'être plus performantes et compétitives. Enfin, pour assurer le bien-être des populations contre les effets pernecieux de cette fraude.

Cette défense économique est devenue prégnante au regard des mutations profondes de l'environnement international, du reste mondialisé, caractérisé par la dématérialisation des procédures du commerce extérieur, l'avènement des technologies de l'information et de la communication et le développement des moyens de paiement électronique qui ont ouvert également la voie à de nouveaux types de fraudes.

Face à une telle situation, une prise de conscience sur la vulnérabilité du système des échanges internationaux a fait jour, et l'Administration des Douanes du Sénégal a pris en compte cette évolution de la dimension sécuritaire en mettant en œuvre des outils élaborés par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) dans des normes SAFE tels que l'analyse du risque, le recours aux scanners et autres moyens de contrôle non intrusif, le développement du renseignement et l'érection de structures dédiées à la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée.

Elle a donc adapté ses stratégies en mettant en place un dispositif de sécurisation économique des frontières (I) et des moyens matériels et outils de ciblage en vue de mieux lutter contre les trafics illicites (II).

I/LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE NATIONAL

Pour mieux protéger l'économie nationale, l'Administration des Douanes a mis en place un dispositif de surveillance en segmentant le territoire national en Directions Régionales (A) et un dispositif de surveillance par des structures spécialisées (B).

A/ Le dispositif de surveillance par des Directions régionales

Le Sénégal partage une frontière avec la Mauritanie, le Mali, la Guinée-Conakry, la Guinée-Bissau et la Gambie. Cette position géographique est caractérisée par des frontières terrestres relativement poreuses et une façade maritime longue de plus de 700 kilomètres qui favorisent la contrebande douanière.

Dans son organigramme, l'Administration des Douanes dispose de sept (07) Directions Régionales (DR) que sont la Direction Régionale de Dakar Port (DRDP), la Direction Régionale des Produits Pétroliers et des Unités Spécialisées (DRPPUS), la Direction Régionale de l'Ouest (DRO), la Direction régionale du Nord (DRN), la Direction Régionale du Centre (DRC), la Direction Régionale du Sud (DRS), et la Direction Régionale du Sud-Est (DRSE).

Chaque Direction régionale est composée de bureaux, subdivisions, brigades et postes de douane qui assurent, au premier plan, la surveillance. Par ailleurs, d'une DR à une autre, la typologie de la fraude varie, compte tenu des spécificités et des réalités du terrain. C'est pourquoi, la configuration de la Région douanière est également différente de la région administrative. A titre d'exemple, la Direction régionale des Douanes du Centre regroupe les régions administratives de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine.

Ainsi, pour assurer une meilleure sécurité économique, l'Administration des Douanes a mis en place des unités de surveillance douanière réparties entre quatorze (14) Subdivisions et un (01) Groupement Polyvalent de Recherche et de répression de la fraude (GPR) couvrant l'ensemble des régions administratives.

Les unités de surveillance dépendent des subdivisions qui, rattachées aux directions régionales, sont des structures de coordination des unités de surveillance que sont : des brigades et des postes de douane.

Les Bureaux et Postes jalonnent les limites du

territoire national et sont positionnés à proximité immédiate de la frontière. Ils ont pour mission de dédouaner, dans la limite de leurs compétences respectives, les marchandises provenant de pays tiers et destinés au marché intérieur.

Cette mission de collecte de recettes par les bureaux, justifie la présence des brigades pour assurer une bonne conduite des marchandises vers les Bureaux dans toutes les penthières. Aussi, ces brigades doivent-elles surveiller ces penthières et veiller à la régularité de la circulation des marchandises qui y circulent aux fins de sécuriser le maillage économique. Certaines brigades sont également chargées de la police de la circulation des personnes et des biens dans la limite de leurs penthières, d'où l'appellation de Brigades Mobiles. Ces dernières sont basées dans les agglomérations intérieures et sont chargées d'assurer les arrières des Bureaux et Postes frontaliers. A cet effet, elles exécutent des services de patrouille, de circulation, de barrage et d'embuscade en vue de rechercher et de réprimer la fraude et les autres trafics illicites.

Il convient de noter aussi la présence de brigades maritimes. Elles ont, toutefois, une double vocation : maritime et terrestre, consistant à contrôler les mouvements des navires et embarcations dans la zone maritime, à prévenir les versements sur les côtes et à détecter les dépôts frauduleux. Leur efficacité dépend de la complémentarité avec les autres unités terrestres.

Cette organisation des Directions régionales est complétée par d'autres structures spécialisées.

B/ Le dispositif de surveillance par des structures spécialisées

Outre les Directions régionales, les questions sécuritaires en matière douanière sont prises en charge au niveau stratégique par le Bureau de la sécurité et de la coordination de la lutte contre la fraude (BSC) et le Bureau de la Surveillance douanière et des moyens navals (BSM), et au niveau opérationnel par le Bureau du renseignement et de la documentation (BRD), le Bureau des investigations criminelles et des stupéfiants (BICS), l'Unité mixte de contrôle des conteneurs (UMCC) et la Cellule aéroportuaire anti-Trafics (CAAT).

1/Le Bureau de la Sécurité et de la Coordination de la lutte contre la Froude (BSC)

Il est chargé de gérer le volet stratégique en matière de lutte contre la fraude et des trafics illicites. Il est également chargé d'orienter et de coordonner la lutte contre la fraude. Il participe à la mise en œuvre de la politique de sécurité du territoire et assure la liaison entre l'Administration des Douanes et les autres services nationaux de sécurité. Il doit aussi approuver les plans de lutte contre la fraude qui sont élaborés par les structures opérationnelles.

2/ Le Bureau de la Surveillance douanière et des moyens navals (BSM)

Il définit les méthodes de travail et coordonne les actions de surveillance maritime. Il assure la gestion administrative et l'utilisation des moyens navals de la Douane en collaboration avec l'Armée de mer.

3/ Le Bureau du Renseignement et de la Documentation (BRD) :

Il est chargé de collecter, de recueillir, de centraliser et de traiter les informations remontées par les services opérationnels douaniers ou obtenues auprès des autres parties prenantes de la stratégie nationale de prise en charge des menaces frontalières. Il doit rechercher les risques potentiels de fraude et élaborer des messages et alertes de lutte contre la fraude. Le chef du Bureau du renseignement et de la documentation est cumulativement le Chef du Bureau régional de liaison chargé du renseignement de l'Afrique de l'ouest (BRLR/AO) qui est une structure dédiée de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD).

4/ Le Bureau des Investigations Criminelles et des Stupéfiants (BICS) :

Il a pour mission de combattre des activités illicites telles que le terrorisme, le blanchiment des capitaux, la contrefaçon, le piratage, le trafic d'arme, de drogues, d'organes humains, de produits toxiques. Bref, la criminalité transnationale organisée (CTO). Il assure aussi la coopération avec les services nationaux et internationaux dans ces domaines.

5/ L'Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs (UMCC) :

Il a un effectif composé d'agents des Douanes, de la Police et de la Gendarmerie nationales. Elle est chargée de la recherche de renseignement, de la fouille et de la visite des navires, voiliers et conteneurs dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Sa création découle d'une volonté affirmée de la part du Gouvernement de mutualiser les moyens d'actions des forces de sécurité et de défense avec l'appui de l'Office des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et de l'OMD.

6/ La Cellule Aéroportuaire Anti-Trafics (CAAT) :

Elle est une cellule mixte basée à l'Aéroport dont la mission est de rechercher et de réprimer toutes les formes de trafics illicites dans l'espace aéroportuaire, principalement le trafic de drogues et de stupéfiants. Elle est composée d'agents des Douanes, de la Police et de la Gendarmerie. Sa création a été fortement inspirée par l'Union européenne face à la recrudescence notamment du trafic de la cocaïne par le vecteur aérien.

II. LES MOYENS MATERIELS ET LES OUTILS DE RENSEIGNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS ILLICITES

Pour permettre à ses unités de surveillance de mener efficacement les missions qui leur sont confiées, en plus des moyens humains, l'Administration des Douanes a doté celles-ci de divers moyens matériels pour juguler cette problématique en tenant compte de l'évolution de la fraude et des grands trafics.

Il s'agit notamment de scanners aux niveaux portuaire et aéroportuaire, de chiens renifleurs, de véhicules de poursuite, de vedettes de surveillance



et de moyens de communication, dont un Poste central des transmissions. Des scanners mobiles seront incessamment déployés au niveau des frontières Nord et Est du pays et à Diamniadio, pour renforcer le dispositif de contrôle mis à la disposition des unités de surveillance de ces zones. La flotte navale douanière compte actuellement deux vedettes de vingt (20) mètres, adaptés aux opérations en haute mer, cinq vedettes de douze (12) mètres, quatre de sept (7) mètres et des embarcations légères destinées à la surveillance rapprochée de nos côtes.

En complément de ces moyens matériels et logistiques, l'Administration des Douanes dispose d'outils de renseignement et de ciblage tels que le BATAVIS, l'AAMI, le CEN, le CEN/COM et le TAME.

- **Le BATAVIS** est un fichier informatique qui reprend l'ensemble des navires de plaisance bénéficiant d'une admission temporaire auprès de l'Administration des Douanes. Ce fichier permet d'assurer la traçabilité des navires de plaisance par un suivi et un contrôle réguliers de leur mouvement.

- **L'AAMI** (Accord d'Assistance administrative mutuelle internationale) est un cadre légal de coopération qui permet un échange d'informations sur la fraude entre Administrations douanières.

- **Le CEN** (Customs Enforcement Network) est le réseau international de lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des Douanes. Il intègre une base de données relative aux courants de fraude sous toutes ses formes et un moyen permanent de mise à jour des administrations douanières dans leur stratégie de lutte au regard des modus operandi utilisés par les industries de faux.

- **Le CEN/COM** est un outil sécurisé de communication qui permet des échanges en temps réel sur la fraude. Développé par l'OMD, cet outil est utilisé dans les opérations conjointes internationales de lutte contre la fraude (drogue, espèces menacées d'extinction, contrefaçon, faux monnayage, etc....).

- **Le TAME** est un instrument d'orientation des contrôles des unités douanières. Il analyse et évalue les risques de fraude et cible les marchandises à contrôler au niveau des unités de dédouanement selon le risque de fraude.

Au total, de par sa position au niveau des frontières et avec son dispositif sécuritaire, la Douane en apportant son concours à d'autres administrations comme celles du Commerce, de la Santé, de l'Intérieur, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Hygiène etc., contribue nettement, en tant que soldat de l'économie, à la sécurité économique des entreprises.

Penthière : Zone confiée à la surveillance d'une brigade de douane

La sécurité environnementale dans le dispositif sécuritaire du pays



Mactar CAMARA

Aménagiste Environnementaliste, Master II en HSE
Chargé de la veille environnementale à la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale/DPVE au Ministère de l'Environnement et du développement Durable/MEDD

La nécessité d'intégrer la sécurité environnementale dans le dispositif de sécurité nationale est d'autant pertinente qu'elle participe à la préservation des ressources nationales et à la lutte contre la pauvreté.

Le Sénégal, depuis plus de trois décennies, est confronté à plusieurs grandes préoccupations environnementales : sécheresse, dégradation des terres, pertes de biodiversité, érosion côtière, etc. Ces phénomènes ont été exacerbés par une forte croissance démographique et nécessitent un renforcement des capacités de réponse de l'Etat, ce dernier devant faire face à d'autres fronts en relation avec le développement économique et social du pays : éducation, santé, emploi des jeunes... Surtout que de nouvelles menaces font jour, notamment le trafic de stupéfiants, la circulation des armes légères, l'exploitation clandestine et illicite des ressources éco systémiques, la délinquance, etc.

L'importance de ces enjeux dépasse les frontières nationales ; il s'y ajoute des questions émergentes d'actualité internationale comme les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification qui ont fini par faire comprendre à la communauté internationale que la compétitivité économique n'est pas suffisante pour garantir le développement durable. Il est donc nécessaire d'intégrer au processus de développement économique, les dimensions écologiques, sociales, politiques et environnementales (...)

Aujourd'hui, les activités humaines impactent la biodiversité, les écosystèmes naturels et le cadre de vie qui, à leur tour impactent la vie des sociétés ; cette spirale dans laquelle les causes et les effets sociaux et environnementaux s'imbriquent peut générer une situation de plus en plus critique et déboucher sur des crises sociales et économiques.

L'utilité de la sécurité environnementale dans le système de sécurité nationale trouve donc son sens ici et dans ce qui précède.

En effet, sur le plan de la sécurité environnementale, les risques majeurs sont présents dans les différents secteurs d'activités et peuvent compromettre les efforts de développement en cas de survenance. Le Sénégal a connu des accidents industriels aggravés particulièrement par le développement de l'urbanisation autour de sites industriels dits « à haut risque ». En effet, dans de nombreuses agglomérations, les secteurs résidentiels avoisinent des zones d'installations industrielles.

Prévention, conciliation, surveillance

Le Sénégal a donc identifié les risques et catastrophes parmi les principaux facteurs qui empêchent la croissance et qui sont surtout générateurs de pauvreté. Il a retenu de faire de la prévention et de la gestion des risques, l'un des piliers de sa stratégie de Développement durable au même titre que la création de richesse.

C'est pourquoi, dans la lettre de politique du secteur de l'environnement, les risques technologiques ont été identifiés parmi les principaux problèmes recensés dans le domaine de l'environnement et il a été retenu comme manquement à prendre en charge, l'absence d'un dispositif efficace de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles et technologiques.

Aussi, les relations multiformes et intersectorielles qui caractérisent le

secteur, imposent l'implication de tous les acteurs de la vie nationale dans la planification et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources de l'environnement pour faire prévaloir l'efficacité et l'efficience des interventions.

C'est la raison pour laquelle, la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles qui constitue le cadre de référence des politiques et mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la vision stratégique du secteur de l'environnement, a retenu parmi les principes majeurs qui fondent son intervention, la synergie des actions. Cette synergie sera de mise avec une approche globale et intégrée prenant en compte toutes les interactions au niveau national, sous régional, régional et international.

Cette contribution peut revêtir plusieurs formes : prévention, conciliation, surveillance, médiation ou résolution (...)

La nécessité d'intégrer les politiques environnementales aux mesures de sécurité est donc devenue et reste une priorité.

Ainsi, du fait des responsabilités et de la fonction qui est attachée aux forces de sécurité, elles sont amenées à faire face à des situations conflictuelles pour lesquelles des solutions doivent être trouvées dans le souci de préserver la paix, la stabilité et la sécurité du pays.

Dans l'éventail des conflits générés dans le domaine de la gestion de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles, on peut noter : les conflits fonciers, de voisinage et de proximité par rapport à la ressource, la circulation des personnes et des produits éco systémiques, le braconnage, les atteintes à la qualité de l'environnement.

Les interventions des forces de sécurité pourraient donc s'élargir à la surveillance des formations forestières, à l'exploitation et au trafic de produits forestiers et fauniques, conformément aux textes en vigueur au niveau national et aux conventions relatives à l'environnement et au commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Dans la mise en œuvre de la politique environnementale du pays, plusieurs exemples témoignent de l'engagement des pouvoirs publics pour « une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, dans une perspective de développement durable ». Cet engagement se traduit par une large implication des acteurs de la vie de la nation dans les activités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, dans le but d'offrir aux populations un environnement propice à un développement harmonieux et à une bonne qualité de vie. Aujourd'hui, devant la persistance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, et face aux risques inhérents aux activités industrielles dans les grandes agglomérations, il est apparu indispensable pour le Sénégal de concevoir et de mettre en œuvre des politiques qui satisfont aux exigences d'efficacité économique, de rationalité écologique et d'équité sociale, généralement considérées comme les éléments constitutifs d'un Développement Durable.

Au plan juridique, le gouvernement a mis en place plusieurs instruments, dont l'application contribue à une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles. Parmi ces instruments, il y a principalement : la loi agrosylvopastorale, les textes relatifs à la tenure foncière et les textes sectoriels (code de l'eau, code de la chasse et de la faune, code minier, code forestier, code de l'environnement, etc.).

La loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement, détermine les règles générales de protection de l'environnement ; dans son article premier, il est stipulé : l'environnement sénégalais est un patrimoine national, partie intégrante du patrimoine mondial.

Sa protection et l'amélioration des ressources qu'il offre à la vie humaine sont d'intérêt général et résultent d'une politique nationale dont la définition incombe à l'Etat, aux collectivités locales et aux citoyens. Toutefois, l'Etat garde la prérogative de formulation de la vision politique et des orientations stratégiques du secteur.

Au plan institutionnel, l'organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) repose essentiellement sur des structures centrales et déconcentrées qui ont pour missions spécifiques, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les initiatives relevant des politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ces structures s'appuient sur les autres services de l'Etat, les collectivités et les acteurs non étatiques.

Dans le cadre de la prévention et du traitement des urgences environnementales, le Ministère de l'environnement et du développement durable dispose d'un centre de gestion des situations d'urgence doté d'un numéro vert et d'une unité d'intervention composée des forces de sécurité et de défense. Ce Centre, mis en place depuis le 04 octobre 2011 et dénommé « Urgences Environnement », est joignable en appelant au 1221.

Il permet aux populations de signaler les foyers de problèmes environnementaux qui nécessitent des interventions urgentes, et aux services compétents d'en être rapidement informés afin de réagir de manière appropriée. Les questions traitées relèvent entre autres de la pollution, des accidents industriels, de déversements de produits dangereux, de l'exploitation illicite des ressources du littoral.

Concernant le contrôle des produits forestiers, il constitue une des principales activités en matière d'exploitation forestière. Ce qui justifie l'existence de postes de contrôle des produits forestiers à l'entrée de Dakar et au niveau des régions de départ des produits contingentés : charbon de bois, bois d'œuvre, bois d'artisanat.

Les infractions forestières sont constatées par des procès verbaux établis par les agents des Eaux et Forêts assermentés et les officiers de police judiciaire.

Il existe également au sein du MEDD, un système de veille permanente sur l'environnement et les ressources naturelles. Cette fonction de veille, assurée par les différentes structures du MEDD est coordonnée par la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE) qui a la mission générale de promouvoir, en rapport avec les autres structures du ministère, des mécanismes structurés et dynamiques d'échanges d'informations, de production de données et d'analyses scientifiques en vue de détecter des phénomènes émergents et des menaces qui ont un impact sur l'environnement et les ressources naturelles.

L'objectif recherché est de surveiller les tendances évolutives de l'état des ressources de l'environnement, de procéder à des alertes régulières et d'informer de façon soutenue les décideurs et organismes publics, ainsi que les populations à travers divers canaux et réseaux d'informations. Cette mission de veille permanente a permis de détecter, grâce aux efforts conjugués de la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols et du Centre de Suivi Ecologique, pour l'année 2014, quatre cent quatre vingt dix sept (497) cas de feux de brousse, pour une superficie brûlée de près de cent vingt et un mille (121.000) hectares. L'importance des superficies brûlées, bien que variable d'une année à l'autre, met en évi-

dence la nécessité d'une mutualisation des efforts et des moyens dans la lutte contre ce fléau.

Concernant les visites de prévention et de conformité des installations classées pour la protection de l'environnement, cinq cent sept (507) installations ont fait l'objet d'inspection en 2014 à travers le pays dont soixante dix (70) de première classe et quatre cent trente sept (437) de deuxième classe. La veille réglementaire et le contrôle technique et administratif de même que la constatation des infractions sur ces installations incombent aux catégories d'agents assermentés : agents d'hygiène, des Eaux et Forêts, de la police, des services de l'environnement.



En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation et de la redéfinition des rôles et responsabilités propres aux acteurs, il faudra également revisiter les attributions des forces de sécurité intérieure, clarifier les missions, les devoirs et les obligations des forces armées et de sécurité vis-à-vis de l'Etat et des populations dans un environnement démocratique. Il s'agira de renforcer la collaboration, la coordination des actions et les pouvoirs des forces de sécurité en matière de contrôle et de surveillance sur les ressources naturelles mais aussi de promouvoir les relations civilo-militaires.

Comme l'ont indiqué les conclusions des travaux de la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement :

« Il faut élargir la notion de sécurité telle qu'elle a toujours été comprise, en termes de menaces politiques et militaires pour la souveraineté nationale, afin d'y inclure l'incidence croissante des atteintes à l'environnement sur les plans local, national, régional et mondial. »

Quelles réponses à la politique de la sécurité routière ?



Dr Papa Khaly NIANG
Directeur Général de l'ASP

Entre acte d'incivisme et d'indiscipline, l'imprudence et à la négligence des conducteurs, la route fait de nombreuses victimes au Sénégal. Une situation à laquelle il faut palier au plus vite.

Les accidents de la route restent une préoccupation majeure pour les acteurs en raison de leur taux élevé. La plupart de ces accidents sont causés par les jeunes et se déroulent, le plus souvent, en milieu urbain. D'où le thème de la semaine de la Prévention routière de l'année 2015 portant sur : « les jeunes et la sécurité routière ». En effet, s'il y a un sujet banalisé, malgré sa gravité, c'est bien l'insécurité sur les routes du pays. Chaque année, on ne cesse de dénombrer des morts et des blessés. « Au Sénégal, la route tue plus que le paludisme. » Face à cette situation, le président de la République, Macky SALL, est monté au créneau à plusieurs reprises pour demander de lourdes sanctions contre les délinquants routiers.

Les statistiques du fléau

À l'échelle mondiale, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), chaque année, 1 863 000 enfants meurent dans les accidents de la route, soit plus de 500 chaque jour. L'UNICEF estime que dix millions d'autres subissent un traumatisme. Le coût global des accidents en Afrique s'élève au moins, à 7,3 milliards de dollars par an, soit 1 à 1,5 % de son Produit intérieur brut. Les tendances actuelles dans les pays à revenus moyens et faibles montrent que la situation pourrait s'aggraver si aucune action n'est entreprise. Au Sénégal, quelques 350 accidents de la route se produisent chaque année, et les jeunes représentent 25 % des victimes de ces accidents. Considérés comme un fléau à l'origine de nombreux décès, les accidents de la circulation sont imputables, dans la plupart des cas, à l'imprudence et à la négligence des conducteurs. Pour l'année 2009, la Gendarmerie a enregistré 3190 accidents corporels ; 587 personnes tuées et 6556 blessés sur les routes du pays. Le quart des accidents corporels est recensé dans la région de Dakar avec 1026 cas. Cependant, les régions centre-ouest et ouest ont enregistré plus de morts avec respectivement 205 et 129 tués.



Le Plan national de sécurité routière (PNSR) dresse une liste des nombreuses insuffisances qui plombent l'essor de la sécurité routière au Sénégal. Cependant, si les causes des accidents de la route sont multifactorielles, le comportement de certains usagers, caractérisé par un manque de discipline notoire, constitue un des facteurs primordiaux.

La lutte contre ce fléau nécessite une synergie d'actions de tous les secteurs concernés. L'État, à travers le Plan national de sécurité routière, se propose de réduire de 35 % le taux des accidents de la circulation à l'horizon 2020. En effet, à l'image de la communauté internationale, le Sénégal s'est engagé dans la Décennie mondiale d'actions pour la sécurité routière (2011-2020) proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU en mars 2010. Mais cette volonté bute, pour le moment, sur l'absence de statistiques fiables et une évaluation globale de la problématique. Ce qui constitue une entrave à la planification des mesures pour juguler le phénomène et ainsi réduire le nombre d'accidents.

Certes, il est possible de réduire, au moins de 10 %, le nombre de décès des accidentés de la route, mais ceci passe d'abord par une bonne prise en charge, en cas d'accident, des services de secours et la mise en place d'unités d'urgence de proximité. Par la prévention, ces services se chargeront de la sensibilisation des populations sur les risques liés aux accidents

Les Unités de protection civile de proximité (UPCP) comme alternatives

A ce niveau, l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité pourrait jouer un rôle fondamental en recrutant et en formant, en rapport avec les Sapeurs-pompiers et la Direction de la protection civile, des agents pour constituer des Unités de protection civile de proximité (UPP) à l'image des pompiers volontaires. Ces unités seront implantées le long des grands axes routiers du pays, équipées en moyens de locomotion et de matériel de secours, prêtes à intervenir, à tout moment et dans un délai raisonnable. Elles pourront aussi servir de points focaux pour relever les bulletins d'informations sur les accidents de la circulation. Ce qui permettra au pays de disposer d'une banque de données fiables pour aider les autorités à bien mener une politique de sécurité routière.



Dans cette perspective, il est prévu d'intégrer dans le Plan national de sécurité routière, un programme d'éducation à la sécurité routière dans le cursus scolaire. Ainsi, « tous les enfants, du primaire au secondaire, bénéficieront d'un enseignement de 50 heures minimum en sécurité routière, chaque année ». Il est aussi important de revoir le mécanisme de constats d'accidents de la circulation, qui peuvent être des sources de désagréments et d'entraves à la fluidité de la circulation. Actuellement, les constats matériels sont établis par un huissier de justice avec le désengagement des Forces de sécurité et ils sont facturés à environ 35 000 FCFA, sans compter les désagréments de l'attente qui peuvent aller à longueur de journée. Les ASP pourraient être formés sur le constat d'accident afin d'assurer cette tâche. En France par exemple, le constat est fait à l'amiable, sans l'intervention d'un huissier ni d'un policier. Les deux parties remplissent un formulaire préétabli qui renseigne sur les positions des véhicules et sur toute information utile pour assurer l'indemnisation ou la réparation par les assureurs du préjudice subi par la victime. Il appartiendra à l'assureur de la personne fautive de trouver une solution à l'amiable avec celui de la victime ou d'intenter une action récursoire pour préjudices subis.

Aller vers le permis à points

Pour mieux favoriser la discipline sur les routes du pays, il est important d'aller vers le permis à points. Ainsi, tout contrevenant pris en flagrant délit, du non-respect des règles du Code de la route, pourrait perdre des points, qu'il ne pourrait récupérer qu'après formation ou pendant un certain délai de non commission d'infraction au Code de la route. Ce retrait de points devrait être assorti d'une lourde pénalité pécuniaire afin de dissuader les contrevenants au Code de la route. Les montants ainsi récupérés pourront être reversés aux hôpitaux pour assurer la prise en charge d'urgence en cas d'évacuation d'accidentés de la route. Toujours dans le même sens, il serait pertinent d'instituer le délit « de la mise en danger d'autrui » applicable à tout conducteur qui serait reconnu coupable d'indiscipline sur la route.

Le comportement des automobilistes est inquié-

tant au Sénégal. Suite au drame du chavirage du bateau le Joola, le 26 septembre 2002, qui a ému tout le pays, la prise de conscience collective est loin d'être acquise. Après avoir vécu l'une des plus grandes catastrophes maritimes de l'humanité, avec 1863 morts, plus que le célèbre naufrage du Titanic, les conducteurs continuent de mettre en danger la vie des citoyens, soit par des comportements d'indiscipline manifestes, soit par des chargements anarchiques, occasionnant des accidents mortels et des dégâts matériels importants de biens publics ou privés. L'histoire des chauffeurs de taxi qui avaient emprunté la passerelle réservée aux piétons vers le rond-point de la Patte-d'Oie, pour traverser l'autoroute à péage, le 09 août 2015, afin



de contourner les embouteillages nés des fortes pluies qui se sont abattues sur Dakar, est révélatrice. L'arrestation de l'un d'eux par la Police de la circulation devrait donner l'occasion de réfléchir sur la politique de répression de ce que nous appelons la délinquance routière. Selon le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, « cet acte d'incivisme et d'indiscipline qui a terni l'image du Sénégal, sera sanctionné par une procédure de retrait du livret de conducteur de ces chauffeurs de taxi, conformément à l'article 21 du décret n° 67-149 du 10 février 1967 fixant les règles applicables à l'exploitation et à la conduite des taxis urbains ». Le Ministère a joint l'acte à la parole en saisissant le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, ainsi que le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique en vue d'intenter une action judiciaire contre les auteurs dudit comportement « infractionnel ». Finalement, le chauffeur a été condamné à 45 jours de prison assortis d'une amende et du retrait du permis pour un an. Une sanction que l'un des syndicats de chauffeurs juge très lourde.

Pour une politique plus rigoureuse de répression des infractions

À notre sens, il faudra rendre plus rigoureuse la politique de répression des infractions au Code de la route dans notre pays. Les véhicules en panne sont abandonnés en pleine circulation par les propriétaires, gênant le trafic ; certains conduisent sans permis et parfois avant l'âge requis, d'autres n'hésitent pas à prendre le volant en état d'ébriété manifeste ou sous l'emprise de la drogue. Face à ces phénomènes, il faudra que nos corps de sécurité et de défense rendent systématique le contrôle de l'alcoolémie (par l'éthylomètre) et de la drogue dans le sang en faisant souffler tout conducteur ayant un comportement anormal dans la circulation.

L'AGEROUTE est en train d'améliorer les infrastructures routières du pays, mais il reste beaucoup à faire quant au suivi. Les dos d'ânes sont posés de manière irrégulière par les populations, les routes sont coupées sans autorisation, soit pour faire passer des tuyaux, soit pour étendre son espace privé, les animaux sont laissés en divagation sur les routes, les charretiers font leurs lois dans la circulation, les populations transforment les trottoirs en poubelles, pour ne citer que ces incivilités.

L'une des stratégies de préservation des routes que nous proposons à l'AGEROUTE, consiste à aménager un espace de fourrière adapté, loin de Dakar, pour y déposer tout véhicule encombrant la route. Le contrevenant sera contraint de payer non seulement les frais de transport du véhicule enlevé, mais aussi une amende journalière tout le temps que le véhicule restera en fourrière.

Cela va non seulement permettre de créer des emplois, mais aussi et surtout de limiter les accidents ainsi que les dégradations de nos routes. L'AGEROUTE pourra compter sur la collaboration de l'ASP pour explorer cette voie. Les ASP pourront aussi être formés sur le constat d'accident pour rendre cette formalité gratuite et plus efficace. Étant précisé que l'AGEROUTE doit être équipée de matériels d'enlèvement appropriés pour rendre effectives ces propositions.

L'Agence a mis à la disposition de la Nouvelle prévention routière 100 ASP pour assurer la fluidité de la circulation routière.



Tandem ASP-Gendarmerie Nationale



ASP en formation de self-défense



Quartier Sûr, un concept en marche



ASP régulant la circulation



L'Assistance, une valeur de l'ASP



Le Dg avec les ASP en situation de Handicap



Mr Emile PÉREZ avec le DG de L'ASP



ASP titulaires de Master



«Concept École Sûre»



L'ASP Kébé avec ses collègues de la mairie de Ouakam



ASP Police Nationale, une collaboration fructueuse



Personnel de la mutuelle de santé des ASP



ASP en formation en sécurité rapprochée

**AGENCE D'ASSISTANCE A LA SECURITE DE PROXIMITE
UNE VISION DU CHEF DE L'ETAT**

**Contacts : Direction Générale ASP Yoff, Cité Adama Diop ,
Route de l'Aéroport LSS
Tel: +(221) 33 860 24 67
E-mail: contact@asp.gouv.sn**